

## **A l'attention du formateur et des partis négociant la formation du gouvernement.**

### **Note pour garantir l'accès à l'énergie à toutes et tous.**

La CGEE, le RWADÉ et SAAMO sont des associations actives dans la défense d'un accès à l'énergie pour toutes et tous, particulièrement attentive à ce que les publics les plus vulnérables puissent en bénéficier.

**La précarité énergétique concerne aujourd'hui près d'un ménage Belge sur cinq.** Cette précarité puise ses sources dans la combinaison de trois facteurs majeurs : des factures trop élevées, des logements non-performants et installations défectueuses, des revenus insuffisants. A ces facteurs, il est important d'ajouter la complexité administrative et le non-recours aux droits.

Pour lutter contre la précarité énergétique, **l'état fédéral dispose de plusieurs leviers**, dont certains sont présents dans les programmes électoraux des partis appelés à former une majorité ; ce dont nous nous réjouissons.

La présente note reprend **les mesures prioritaires** que devrait mettre à œuvre le prochain gouvernement<sup>1</sup> :

**Proposition 1 : Assurer au consommateur un prix de l'énergie juste et abordable**, en modifiant la taxation et en régulant les prix.

Justification : La crise énergétique récente a montré le manque de leviers des gouvernements pour protéger les ménages à faibles revenus et de la classe moyenne contre une hausse déraisonnable des prix de l'énergie. Certaines multinationales ont engrangé des profits records pendant la même période, en lien avec cette crise. Une tarification et une taxation juste pour l'avenir s'impose, qui doit mieux prendre en compte la capacité contributive de chaque acteur du marché (du producteur au consommateur, ...), tout en gardant des incitants à consommer l'énergie requise pour atteindre un niveau de confort digne.

**Proposition 2 : Maintenir mais réformer le tarif social de l'énergie**, afin de protéger l'ensemble des consommateurs vulnérables.

Justification : Le tarif social est une mesure sociale efficace, mais le système d'octroi actuel crée des discriminations au sein des ménages vulnérables. Pour le rendre plus équitable, il est primordial d'instaurer un critère de revenu pour en bénéficier, sans préjudice du maintien de l'octroi existant lié aux statuts sociaux et avec un système de paliers dégressifs afin de tempérer les effets de seuil. Il est important de maintenir une fixation du prix du tarif social qui soit un prix all-in, avec un mécanisme de plafonnement.

**Proposition 3 : Réguler les pratiques commerciales des fournisseurs d'énergie**, en sanctionnant fermement les pratiques commerciales déloyales et abusives, en prévoyant une réparation forfaitaire pour la personne lésée et en annulant les dettes illégitimes. L'Accord du consommateur devrait être applicable à tous les fournisseurs et rendu contraignant. Une obligation d'accessibilité, notamment via des guichets physiques devrait également être imposée.

---

<sup>1</sup>Vous pouvez retrouver toutes nos revendications détaillées dans notre mémorandum publié avant les élections de juin 2024 : [https://www.fdss.be/wp-content/uploads/202306\\_CGEE\\_COM\\_MemorandumFederal2024-1.pdf](https://www.fdss.be/wp-content/uploads/202306_CGEE_COM_MemorandumFederal2024-1.pdf)



COORDINATION  
GAZ-ELECTRICITE-EAU  
BRUXELLES



Justification : Les pratiques déloyales de certains fournisseurs font basculer certains ménages dans la précarité. L'existence de sanctions effectives, proportionnées et dissuasives est absolument cruciale pour garantir les droits de consommateurs et pour restaurer la confiance du citoyen dans le système mis en place. La fracture numérique est une réalité partagée par 46 % des belges et contribue dans de nombreux cas à l'endettement des ménages.

**Proposition 4 : Refinancer structurellement le Fonds Gaz et Electricité, les CPAS et les services sociaux associatifs**, ainsi qu'élargir l'accès au Fonds Gaz et Electricité

Justification : En conséquence d'une précarisation et une numérisation croissante de la société, les services sociaux doivent répondre à un nombre toujours plus grand de demandes qui impliquent des situations toujours plus complexes. Le montant des impayés, à cause des crises successives, augmente de manière importante. La complémentarité des missions entre les différentes associations et les CPAS permet à chaque citoyen de pousser la porte du service qui pourra répondre à sa demande de la façon la plus adéquate.

**Proposition 5 : Sortir la Belgique des Etats partie au Traité sur la Charte de l'Energie (TCE) et neutraliser la clause de survie du Traité.**

Justification : Le TCE contient un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, connu sous l'acronyme anglais « ISDS » (Investor-to-State Dispute Settlement), qui permet à des investisseurs étrangers d'attaquer un État devant un tribunal d'arbitrage privé lorsqu'ils s'estiment lésés par les politiques nationales. Ainsi, les multinationales ont utilisé ce mécanisme pour poursuivre les États qui mettent en œuvre tant des politiques de transition énergétique afin de sortir des énergies fossiles que des mesures à caractère social.

**Proposition 6 : Individualiser les droits sociaux**

Justification : L'individualisation des droits sociaux est nécessaire pour rendre possible et favoriser des formes de solidarités collectives mises à mal par le statut de cohabitant, et réduire les consommations énergétiques.

*La **Coordination Gaz- Electricité – Eau (CGEE)** regroupe la Fédération des Services Sociaux, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, les Equipes Populaires Bruxelles, la CSC Bruxelloise, la FGTB, le Centre d'Appui aux services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale, Inter-Environnement Bruxelles et d'autres membres de la société civile ainsi que du monde académique. La CGEE est un acteur incontournable pour garantir **le droit à l'énergie et à l'eau**, en particulier pour les publics les plus vulnérables.*

*Depuis 2004, le **Réseau wallon pour un accès durable à l'énergie (RWADé)** rassemble des organisations sociales, syndicales, environnementales, de consommateurs, de lutte contre la pauvreté et d'éducation permanente. Ensemble, elles plaident pour un droit d'accès à l'énergie.*

*Les travailleurs communautaires de **SAAMO** rassemblent des personnes en situation de vulnérabilité et travaillent avec elles à des solutions concrètes. Ils le font par le biais d'un travail de projet innovant et d'un travail communautaire engagé. Ils contribuent ainsi à la construction d'une société où il y a de la place pour tout le monde.*